



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 19 septembre 2017

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 19 septembre 2017, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture économique des filières porcine et avicole

Filière porcine : la demande chinoise faiblit

La production européenne se replie depuis le début de l'année. Les exportations européennes sont en net recul, notamment à destination de la Chine. Mêmes constats en France, avec une production en baisse depuis le début de l'année et un net recul des exportations (-33 % sur les 7 premiers mois 2017), à destination de la Chine et de Hong Kong principalement. Les cotations du porc français, en nette hausse jusqu'en avril, ont entamé un reflux et sont nettement inférieures au prix des porcs allemands mais restent supérieures au prix des porcs danois et belges. Le prix de l'aliment porcin est stable sur les premiers mois de l'année, mais pourrait baisser dans les mois à venir sous l'effet de la baisse des prix des matières premières constatée depuis cet été. Côté consommation, les achats de viande des ménages français continuent de s'éroder, y compris pour la viande de porc fraîche et la charcuterie, qui résistent toutefois mieux que d'autres viandes.

Filière volailles : la balance commerciale de la France reste déficitaire

La production européenne de poulet a continué de progresser au cours du premier semestre 2017 alors que la production de dinde est en repli. Les importations européennes de volailles marquent le pas depuis le début de l'année, notamment en provenance du Brésil et de la Thaïlande. À noter cependant la progression des importations européennes en provenance d'Ukraine. En France, la balance commerciale reste déficitaire en volailles, en volume comme en valeur, sur les premiers mois de l'année 2017, notamment en viandes fraîches de poulet.

Sous l'effet des épisodes d'influenza aviaire, les abattages de canards gras sont en recul de 18 % sur les sept premiers mois de l'année 2017 après avoir chuté de 26 % en 2016. En 2016, les importations françaises de foie gras ont augmenté de 21 % alors que les exportations ont chuté de 20 %. Sur les 7 premiers mois de l'année, on observe un repli des importations, notamment de foie gras cru et une stabilisation des exportations.

Concernant la filière **œufs**, la production française est repartie à la hausse depuis le début de l'année et les cours se redressent, dans un contexte de fermeté des prix au niveau européen. Les achats des ménages, orientés en légère baisse depuis le début de l'année, se détournent des œufs cages au profit des œufs issus d'autres modes de production.

Loi sur la protection des droits des travailleurs dans l'industrie de la viande : l'Allemagne fait un pas important pour encadrer le travail des travailleurs détachés dans les abattoirs

L'Ambassade d'Allemagne en France a présenté au conseil spécialisé une loi permettant de mieux encadrer le travail des salariés « détachés », c'est à dire des salariés, souvent originaires des pays de l'Est, qui sont employés par l'intermédiaire de sous-traitants. Cette loi s'applique en Allemagne depuis le 25 juillet 2017. Elle prévoit une responsabilité du dirigeant de l'abattoir : si un sous-traitant paie à ses bouchers moins que ce à quoi ils ont droit, l'entrepreneur de l'abattoir est tenu pour responsable. Les outils de travail tels que les couteaux de boucher ou le coût du logement du travailleur détaché ne peuvent plus être déduits des salaires. Le temps de travail exact doit être enregistré par l'abattoir. Le salaire minimum doit être respecté ainsi que le versement des charges sociales. Des contrôles et des sanctions, pouvant aller de 30 000 à 50 000 € en cas d'infraction, sont prévus. Ainsi, les pratiques abusives par rapport aux possibilités offertes par la directive sur le détachement des travailleurs devraient maintenant être évitées.

Les pouvoirs publics français mobilisés pour maintenir ou ouvrir les débouchés à l'export

FranceAgriMer a fait le point sur les actions conduites par les pouvoirs publics en faveur de l'exportation sur les principaux marchés, qu'il s'agisse des formations sur la réglementation applicable dans d'autres pays ou des négociations en cours pour maintenir ou développer nos débouchés. Le marché mexicain est notamment ouvert aux jambons secs et produits traités thermiquement : le nouveau certificat sanitaire est

disponible sous Exp@don pour les exportateurs. Le marché indien est également ouvert pour la viande de porc et les jambons. Des négociations se poursuivent pour finaliser les discussions en cours avec le Mexique concernant la viande de porc ainsi que l'Australie pour une ouverture de marché et pour obtenir des assouplissements de la réglementation au Japon et une extension des listes d'entreprises agréées à Taïwan. En outre, FranceAgriMer participera au Salon Food Expo Vietnam en novembre 2017, où la France sera à l'honneur pendant une semaine, une opportunité pour promouvoir les produits carnés français sur ce marché porteur.

Expadon 2 : un téléservice zéro papier pour les exportateurs

Le téléservice Expadon 2, réservé aux exportateurs et aux services administratifs, permettra de simplifier les formalités des exportateurs français. Son déploiement s'étalera sur une longue période (2021) compte tenu de l'importance du chantier et des ressources nécessaires. Outre les informations actuellement fournies par Exp@don / Impadon, Expadon2 offrira des services extranet complémentaires, parfaitement sécurisés et permettant une prise en main rapide grâce à des outils simples et intuitifs :

- une téléprocédure de demande d'agrément pays-tiers pour les entreprises, qui sera généralisée le 25 septembre dans toutes les régions pour presque toutes les filières, après une phase pilote concluante lancée en avril dernier ;
- une téléprocédure pour la certification SPS (sanitaire et phytosanitaire), avec possibilité pour l'entreprise de suivre l'avancement de sa demande ; cette étape sera franchie au plus tôt mi-2020;
- une préparation à la certification électronique, que les autorités françaises s'emploient à faire valider dans un premier temps auprès de quelques gros pays importateurs.

Le coût demandé aux opérateurs pour la maintenance de l'outil sera très modique, en comparaison des tarifs pratiqués par les principaux pays exportateurs qui utilisent déjà ce type d'outils (Belgique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Australie notamment).

Pour en savoir plus, <http://www.franceagrimer.fr/fam/International/Exportations/Expadon-2>

Filières porcine et avicole : des plans stratégiques en génétique animale

L'Institut technique du porc (IFIP) et le Syndicat des sélectionneurs avicoles et aquacoles français (Sysaaf) ont présenté au conseil leurs plans stratégiques en matière de génétique porcine et aviaire. Ces plans d'actions ont été élaborés dans le cadre de la Commission nationale d'amélioration génétique et ont vocation à être intégrés dès 2018 aux stratégies de filières triennales pilotées par FranceAgriMer.

Pour la filière porcine, les actions visent notamment à

- maintenir le niveau de performances techniques des élevages et à produire autrement, en augmentant l'efficacité des productions, en réduisant les rejets dans l'environnement et en adaptant les programmes de sélection génomique.
- pérenniser une filière attractive pour les éleveurs et reconnue par la société, en réduisant l'utilisation des médicaments en élevage ;
- mieux valoriser la production en adaptant les produits aux attentes du marché, via notamment la sélection animale.
- assurer le renouvellement des générations, via la gestion du patrimoine génétique.

Pour la filière avicole, les actions visent aussi à préserver le patrimoine génétique, à accroître le potentiel de production et à assurer l'acceptabilité des techniques de sélection par la société.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 19 septembre 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54
Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr